



COSMED

Newsletter

LA LETTRE D'INFORMATION DES TPE, PME ET ETI DE LA FILIERE COSMETIQUE

TAGS : Dioxyde de Titane // Taxe cosmétique // Evaluation sécurité Chine // Conférences et salons 2016 // Brèves.

Dioxyde de Titane : la France demande son classement en CMR 1



Le dioxyde de titane (TiO₂) est actuellement autorisé en tant que filtre UV (Annexe VI du Règlement) à une concentration allant jusqu'à 25%. Suite à un avis positif du SCCS, en date du 22 avril 2014, il est également autorisé en tant que filtre UV nano dans les produits cosmétiques appliqués par voie topique, dès lors qu'il répond à des critères de pureté, de taille et de conformité aux autres spécifications physico-chimiques. Une nouvelle demande d'évaluation a été faite auprès

du SCCS en septembre 2015 en tant que filtre UV nano dans les sprays.

Le 25 novembre 2015, l'ANSES a proposé à l'ECHA la classification du Dioxyde de Titane en CMR 1 (Carcinogène 1B). Les justifications de cette proposition n'ont pas encore été publiées. La procédure de classification harmonisée passera par plusieurs étapes, d'un délai minimum de 18 mois. L'ECHA doit vérifier la conformité des informations transmises par l'ANSES justifiant la classification ; puis lancer une consultation publique permettant d'apporter des commentaires. Le Comité d'Evaluation des risques puis la Commission prendront alors position pour une éventuelle publication dans le CLP. À suivre...



La taxe sur les produits cosmétiques toujours à l'agenda de 2016

La taxe annuelle sur la vente des produits cosmétiques, rapportant 6 millions d'euros à l'état, plusieurs fois annoncée comme supprimée par le gouvernement, serait finalement maintenue en 2016. En effet, dans le cadre du projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2016, adopté par l'Assemblée Nationale le 26 novembre, aucun amendement dédié à cette taxe n'est mentionné. Rappelons que cette taxe, censée financer la cosmétovigilance, doit être adressée à l'ANSM au plus tard le 31 mars de l'année en cours. Les modalités de cette déclaration sont accessibles à l'adresse suivante : <http://ansm.sante.fr/Mediatheque/Publications/Formulaires-et-demarches-Produits-cosmetiques>.



La Chine lève le voile sur l'évaluation de la sécurité des produits cosmétiques

Depuis le 30 juin 2014, les produits cosmétiques domestiques sont exemptés de tests obligatoires, si une évaluation de la sécurité peut démontrer la sécurité du produit pour le consommateur. Cependant, aucun guideline ni règlement n'encadrait la réalisation de cette évaluation. C'est chose faite depuis le 10 novembre 2015 avec la publication par la CFDA d'un projet «Cosmetics Safety Risk Assessment Guidelines» directement inspiré du guideline européen «Cosmetic Safety Assessment». Ce guideline présente les lignes directrices pour l'évaluation des ingrédients, du produit fini et des substances inévitables et risques associés à la fabrication des ingrédients et des produits finis. Vous pouvez transmettre vos commentaires jusqu'au 10 décembre 2015 à Marie Magnan : regulatory2@cosmed.fr.

[// Plus d'infos](#)



Salons et congrès 2016 : à vos agendas !

L'année 2016 s'annonce riche en congrès et salons dédiés à la filière cosmétique. Pour être certain de ne rien manquer, Cosmed publie un agenda annuel des événements internationaux.

[// Plus d'infos](#)

Cosmed poursuit son soutien à l'export pour les TPE/PME et propose une offre

d'accompagnement sur le BEAUTY WORLD MIDDLE EAST de DUBAI du 15 au 17 mai 2016 : présence sur le pavillon France, mise à disposition d'un espace de RDV, mutualisation logistique. Pour tout renseignement : stephanie@cosmed.fr.



Brèves de la filière

- Les **Matinales de la cosmétique**. Prochain rendez-vous le mercredi 16 décembre 2015 de 8h30 à 10h30 à Paris sur le thème : "Les allégations cosmétiques : vers une restriction de la créativité marketing ?". Attention places limitées.

[// Plus d'infos](#)

COSMED - LES OCRES DE L'ARBOIS - BAT. B - 495 RUE RENE DESCARTES- 13100 AIX EN PROVENCE- <http://www.cosmed.fr/>

RESPONSABLE DE LA REDACTION : JEAN-MARC GIROUX

CONTACT NEWSLETTER : ELSA MARQUIER - E.MARQUIER@COSMED.FR

SI VOUS NE SOUHAITEZ PLUS RECEVOIR NOS EMAILS, MERCI DE CLIQUER ICI : [SE DESINSCRIRE](#)

© 2014 COSMED TOUS DROITS RESERVES

